

## SÉANCE DU 5 JUIN 2023

-----

L'an 2023, le 5 Juin, Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE VENDOMOISE s'est réuni à 18 heures 30, au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Madame FORTIN Colette, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de La Chapelle Vendômoise.

**Date de convocation** : 31 Mai 2023

**Présents** : Mmes FORTIN Colette, RIGAULT Caroline, CHARDON Catherine  
Mrs FARNIER Dominique, POUSSE Pascal, ZAARAOUI Omar,  
BISSON Grégory, GAULT Jean-Philippe, POUSSE Olivier,  
BELLANGER Roland, LE MENER François.

**Absents** : Mr BORDE François, excusé, donne pouvoir à Mr LE MENER François  
Mr RHENY Raymond, excusé, donne pouvoir à Mme FORTIN Colette

**Secrétaire** : Mr BISSON Grégory

-----  
Madame FORTIN Colette, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 24 Avril 2023.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **2023-032 - Taux des taxes 2023**

Madame FORTIN Colette, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire informe qu'il faut annuler la délibération 2023-030 car nous ne pouvons pas changer les taux comme l'on souhaite.

Monsieur le Maire indique aux membres présents que nous devons garder les taux de 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de ne pas changer les taux 2023 et de garder les taux 2022, à savoir :

	<b><u>2022</u></b>
-Taxe foncière (bâti)	40,99 %
-Taxe foncière (non bâti)	34,37 %
- Taxe Habitation	11,15 %

### **2023-033 – Tarif repas enfants cantine scolaire 2023-2024**

Madame FORTIN Colette, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire informe qu'il convient de délibérer sur le prix du repas pour la rentrée scolaire 2023-2024.

Ainsi, il est proposé de fixer le prix du repas pour les enfants mangeant tous les midis à la cantine à 3,69 € et pour les enfants ne mangeant pas tous les midis à 3,90 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix des repas pour les enfants mangeant tous les midis à la cantine à 3,69 € et pour les enfants ne mangeant pas tous les midis à 3,90 € et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires à son instauration.

#### **2023-034 – Règlement de la cantine 2023-2024**

Madame FORTIN Colette, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire informe qu'il convient de modifier le règlement de la cantine pour la prochaine rentrée scolaire, à savoir : ne plus demander de certificat médical et que les parents fournissent le repas pour les pique-nique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver ce règlement et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

#### **2023-035 – Horaires de la garderie périscolaire 2023-2024**

Madame FORTIN Colette, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire informe les membres présents qu'il convient également de délibérer sur les horaires de la garderie pour l'année scolaire à venir et propose de reconduire les horaires actuels pour la rentrée à venir. Mme FORTIN Colette informe qu'il n'y a pas de changement à prévoir par rapport à l'année passée.

Voici les horaires pour la rentrée 2023-2024 :

- Lundi-mardi-jeudi et vendredi : 7h00 à 8h50 et de 16h30 à 18h30

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire ses horaires.

#### **2023-036 – Tarifs de la garderie périscolaire 2023-2024**

Madame FORTIN Colette, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire informe les membres présents qu'il convient de délibérer sur les nouveaux tarifs de la garderie mis en place pour la rentrée scolaire 2023-2024.

Elle propose les tarifs suivants pour les lundis – mardis- jeudis et vendredis :

	2022-2023	2023-2024
<u>Tarifs commune</u>		
- 7h à 7h30	1.16 €	1,18 €
- 7h30 à 8h50	2.33 €	2,38 €
- 8h30 à 8h50	0.94 €	0,96 €
- 16h30 à 18h30	2.33 €	2,38 €
- Matin et soir	3.42 €	3,49 €
<u>Tarifs hors commune</u>		

- 7h à 7h30	1.16 €	1,18 €
- 7h30 à 8h50	3.17 €	3,23 €
- 8h30 à 8h50	0.94 €	0,96 €
- 16h30 à 18h30	3.17 €	3,23 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, l'unanimité, d'approuver les tarifs proposés ci-dessus et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

#### **2023-037 - Forfait Garderie Dépassement Horaire 2023-2024**

Madame FORTIN Colette, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire informe les membres présents qu'il convient de mettre en place un système de « Forfait » supplémentaire lorsque les parents ne viennent pas chercher leurs enfants à 18 h 30 – heure de fermeture de la garderie. En effet, il est déjà arrivé que certains parents soient venus récupérer leurs enfants à 19 h 00 au lieu de 18 h 30.

Madame FORTIN Colette informe qu'un montant de 10,20 euros pourra être appliqué aux parents venant chercher leurs enfants après l'heure de fermeture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer ce forfait dit de « pénalités » à 10,20 Euros.

#### **2023-038 – Règlement de la garderie périscolaire 2023-2024**

Madame FORTIN Colette, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire informe qu'il convient de modifier le règlement de la garderie pour la prochaine rentrée scolaire, à savoir : faire signer le règlement par les parents et demander aux parents de fournir des couches pour leurs enfants qui ne sont pas propres.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver ce règlement et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

#### **2023-039 - Tarifs repas adultes cantine scolaire 2023-2024**

Madame FORTIN Colette, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire informe les membres présents qu'il convient de fixer les tarifs de cantine pour les repas adultes pour l'année scolaire 2023-2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le prix du repas adulte à 5,47 € pour l'année scolaire 2023/2024.

Madame FORTIN Colette, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire laisse la parole à Mr LE MENER François.

Celui-ci indique le déroulement de la Fête de la musique qui aura lieu le Samedi 17 Juin 2023 à partir de 18 h 15 avec différents groupes. Il demande aux membres du conseil municipal de venir pour le démontage et le rangement du matériel.

Pour la Fête Populaire qui aura lieu le Samedi 8 Juillet 2023 :

- La Commune offrira l'Apéro

Les personnes devront amener leurs couverts, verre et serviette.

Pour cette animation, le groupe de musique a été retenu.

### **2023-040 – Détermination des tarifs pour le repas de la Fête Populaire du 8 Juillet 2023**

Madame FORTIN Colette, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire laisse la parole à Mr LE MENER François.

Mr LE MENER François informe qu'il convient de déterminer le prix des repas pour les habitants de la Commune et les hors Commune afin de lancer la communication par rapport à cet évènement mais également de pouvoir faire les démarches nécessaires.

Mr LE MENER François informe que cela a été vu en commission « Culture, Associations et festivités ».

Mr LE MENER François informe que la commission propose les tarifs suivants :

- 10 € pour les adultes habitant la commune
- 06 € pour les enfants habitant la commune (-12 ans)
- 17 € pour les adultes hors communes
- 06 € pour les enfants hors communes (-12 ans)

Il demande l'avis des membres présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs comme suit :

- 10 € pour les adultes habitant la commune
- 06 € pour les enfants habitant la commune (-12 ans)
- 17 € pour les adultes hors communes
- 06 € pour les enfants hors communes (-12 ans)

#### - **Divers**

- Madame FORTIN rappelle que la réunion du prochain conseil aura lieu le Vendredi 9 Juin 2023 à 13 h 45 pour les Grands Electeurs.
- Madame FORTIN demande pour le colis des seniors si l'on reporte cette année. A Réfléchir pour la prochaine réunion.
- Madame FORTIN informe que le Festival de Montoire sera présent à la Salle Pierre Cellai le 25 Juillet 2023.